

AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **14 janvier 2026 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur les dérogations mineures suivantes :

1.	Numéro de cadastre :	5 160 938
2025-081	Numéro d'immeuble :	1161, chemin Harold, Sutton
	Nature et effet de la demande :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire à 1.40 mètres d'un secteur fortes pentes au lieu de 10 mètres, comme indiqué à l'article 6.4, chapitre 8 du Règlement de zonage 115-2. 2. Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant à usage résidentiel localisé à 15.52 mètres au lieu de 30 mètres comme indiqué à l'article 4.3 du chapitre 3 du Règlement de zonage 115-2. 3. Autoriser la localisation de la zone d'implantation à 15.52 mètres d'une aire déboisée au lieu de 20 mètres, comme indiqué à l'article 4.3, paragraphe b), chapitre 10, du Règlement de zonage 115-2. <p>Il est possible de consulter un document explicatif sur la page web suivante : https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/12/Document-presentation-DM-Harold-VF.pdf</p>

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 17^e jour du mois de décembre de l'an 2025.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques